

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVA, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Changement de méthodes

L'importance toujours grandissante, que prennent dans la vie des nations européennes les questions coloniales et que les événements de Chine mettent plus que jamais en pleine lumière, démontre avec la plus entière évidence jusqu'à quel point il devient urgent de modifier, pour ne pas dire de changer du tout au tout nos méthodes d'éducation et d'administration, si nous ne voulons pas faire en pure perte les sacrifices incessants qu'on demande à la France justement jalouse de maintenir son rang dans le monde.

Ce n'est un mystère pour personne que tous les points du globe où nous possédons des colonies, nos commerçants, nos industriels et nos colons voient leurs efforts annihilés par la concurrence que leur font les Anglais et les Allemands. C'est surtout pour eux et pour une légion d'employés inutiles que nous envoyons dans ces pays lointains, que nous inscrivons chaque année à notre budget des dépenses, des millions qui pourraient trouver un meilleur emploi.

On nous reproche de ne pas savoir coloniser et surtout de manquer d'initiative, de préférer souffrir la misère et la faim, chez nous, plutôt que de chercher fortune à l'étranger, de nous expatrier comme font nos voisins d'au-delà du Rhin et d'au-delà de la Manche.

Ces reproches ne sont que trop fondés. Il est certain que nous n'avons pas le goût des voyages et qu'il nous répugne d'aller tenter la fortune à l'étranger, dans des conditions inconnues.

Cette sorte d'inertie tient à des causes multiples, mais elle doit être surtout attribuée à notre éducation et à notre ignorance des langues étrangères.

Notre éducation, cela est de la dernière évidence, n'est pas appropriée aux nécessités de la vie actuelle où la lutte pour l'existence devient de plus en plus âpre.

Quel est le but que l'on poursuit dans presque toutes nos écoles ?

Préparer nos jeunes gens pour l'obtention d'un diplôme, d'un brevet qui doit leur ouvrir les portes d'une administration quelconque ou celles dites libérales qui sont tellement encombrées que ceux qui s'y aventurent ont toutes les chances de traîner durant toute leur vie le boulet de la misère, ou de mourir de faim.

Quant au parasitisme administratif, il est trop connu pour que nous en parlions. Les cinq cent cinquante mille budgétivores qui émergent annuellement au budget prouvent qu'il y a pléthore de fonctionnaires de toutes sortes, comme il y a pléthore de médecins sans clientèle, d'avocats sans cause, etc., etc., c'est-à-dire de déclassés qui ne sont bons à rien parce qu'ils ne trouvent pas à utiliser l'instruction spéciale qu'ils ont reçue. Ces déclassés forment l'armée sans cesse grossissante des mécontents et des révoltés.

Mais, par contre, on déserte la terre, on éprouve de plus en plus pour le travail manuel une répugnance qui se traduit par l'émigration dans les villes d'une foule d'individus des deux sexes qui, n'y trouvant pas à s'occuper, vont nécessairement renfor-

cer l'armée des voleurs, des escarpes et des proxénètes.

Ajoutons que le séjour de la jeunesse à la caserne, pendant trois années contribue encore à inspirer à nombre de jeunes gens une sorte de dégoût pour le travail manuel ou pour le travail de la terre. Voilà pourquoi l'on voit s'accroître d'année en année le nombre de ceux qui, à leur sortie du régiment demandent des places de facteurs, de gendarmes, de douaniers ou un emploi dans les chemins de fer.

Si ces jeunes gens avaient reçu une autre éducation, une éducation plus virile, plus appropriée aux nécessités de la vie moderne, ils feraient preuve de plus d'énergie. Chez eux le sens de l'initiative personnelle ne serait pas atrophié au point d'en faire de grands enfants qui éprouvent le besoin de se sentir dirigés et protégés toujours et partout pendant tout le cours de leur vie.

Naguère, un journal qui s'occupe spécialement des questions coloniales s'exprimait ainsi :

« Etes-vous d'avis que nos méthodes d'éducation ne répondent nullement aux besoins de notre époque et qu'elles sont les principales causes, peut-être l'unique cause de la plupart de nos infériorités à l'égard d'autres grandes nations telles que l'Angleterre, l'Amérique et l'Allemagne ?

« Chez ces peuples, tout dans l'éducation tend à développer au plus haut point le sentiment du devoir moral, ainsi que l'énergie et l'initiative ; chez nous, au contraire, tout tend à atténuer ces qualités. »

Il n'est pas douteux que l'appréciation de notre confrère est confirmée par les résultats. Personne ne saurait contester le bien fondé de ses critiques et de ses observations, car elles reposent sur des faits d'une exactitude indiscutable.

Notre éducation devrait tendre, avant toute chose, à faire des hommes dans toute l'acceptation du mot. En est-il ainsi ? Non. Avec le système de dépression morale qui est en vigueur chez nous, nous faisons des administrés et des contribuables dociles, des fonctionnaires arrogants avec les petits et plats avec les grands. Mais trop souvent, nous ne faisons pas des hommes, et ce sont des hommes qu'il faudrait à la France et pour la métropole et pour les colonies.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 Juin 1900

M. Baudry d'Asson demande à interpellier le gouvernement « sur les scandales causés par des municipalités socialistes qui ont renversé des croix. »

Il veut la discussion immédiate.

M. Waldeck-Rousseau demande la mise de cette interpellation, à la suite de l'ordre du jour de vendredi.

M. Firmin Faure dépose une demande d'interpellation sur la violation du décret du 6 mai 1890 sur l'état major.

La discussion immédiate est prononcée.

M. Faure critique la nomination par le ministre de la guerre de 2 officiers d'état major, amis intimes de Picquart.

Il fait l'éloge du général Delanne, dont le ministre de la guerre ne veut pas accepter la démission, parce que dit l'orateur, il ne trouverait pas un autre officier qui voudrait collaborer avec lui.

M. Faure termine en s'écriant que son

interpellation est la protestation « contre la majorité de la Chambre mûre pour toutes les servitudes. »

M. Lagasse interpelle vivement l'orateur, qui injurie la Chambre et le gouvernement « dont, dit-il, la domination est faite de sang et de boue. »

M. Faure est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. André, ministre de la guerre monte à la tribune. Il met tout d'abord les choses au point au sujet de la démission du général Delanne, démission qu'il refuse « car les fonctions militaires ne sont pas à la disposition de ceux qu'elles détiennent. » (Triple salve d'applaudissements à gauche). Il dit avoir accordé un délai au général Delanne pour effectuer la remise des services. Mais ce délai, dit-il, prendra fin au terme dont j'entends demeurer seul juge.

Que la Chambre, compte sur moi, dit le ministre pour maintenir à tous les degrés et restaurer s'il était besoin la discipline militaire.

Il termine par ces mots vivement applaudis : « soldats et officiers ne se laisseront troubler par aucun sophisme et sauront en toute circonstance défendre la frontière et la loi, la constitution et la patrie. »

M. Lasies prononce un discours antimilitariste.

M. Dubief présente un ordre du jour de confiance, qui malgré les interventions de MM. Drake, Castelin, Mézières est adopté par 306 voix contre 220.

Une addition de M. Sembat est adoptée par 328 voix contre 179.

Une addition de M. Massabuau est repoussée par 299 voix contre 225.

L'ensemble de l'ordre du jour de confiance est adopté par 301 voix contre 226, et la séance est levée.

Séance du 29 juin 1900

La Chambre reprend la discussion générale du projet sur l'augmentation de la flotte.

MM. Millevoje, Sembat, Aimond, Caillaux, prennent part à cette discussion.

Le contre-projet Aimond tendant à augmenter les crédits de 133 millions, pour la construction de 4 cuirassés de plus, est rejeté par 426 voix contre 111.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 28 Juin 1900

Le Sénat, après un échange d'observations entre MM. Garran de Balzan, Pierre Baudin et Labiche, rapporteur, vote un projet approuvant une convention entre l'Etat et la compagnie du Midi pour concessions de diverses lignes de chemin de fer à cette compagnie.

Il adopte également un projet autorisant l'administration des postes à encaisser pour le compte de la Caisse des dépôts les fonds des sociétés de secours mutuels autorisées.

On discute ensuite une loi tendant à l'augmentation de l'effectif général des étalons nationaux.

M. Darbot, qui a un contre projet, présente de longues observations techniques sur les textes de la commission, textes qu'appuie, en lui répondant, le ministre de l'agriculture, M. Jean Dupuy.

M. Pichon parle ensuite.

Finalement, le Sénat repousse les contre-projets de MM. Darbot et Pichon et vote le projet de la commission en première lecture.

On valide l'élection de M. Charles Dupuy dans la Haute-Loire.

La séance est levée.

Séance du 29 juin 1900

Le Sénat vote divers projets secondaires, dont celui tendant à augmenter le nombre des décorations à attribuer aux troupes de l'active, de la réserve et de la territoriale.

M. Decrais dépose le projet voté par la Chambre sur la défense des colonies, et M. Boulanger un rapport sur le projet fixant le taux des primes d'exportation des sucres.

Le Sénat adopte à l'unanimité de 220 votants le projet relatif à des crédits supplémentaires pour l'exercice 1899.

La séance est levée.

EN CHINE

La nouvelle de la délivrance de la colonne Seymour est confirmée, mais il n'est pas douteux que cette colonne ait souffert des pertes importantes. Elle n'est pas encore absolument hors de danger. Quant au sort des ambassadeurs, les bonnes nouvelles qui nous parviennent de Berlin n'ont pas encore reçu malheureusement une confirmation officielle.

Les Renforts français

Le gouvernement a décidé que, pour faciliter le service de renseignements, une section de télégraphie optique accompagnerait les troupes envoyées en Chine. Le port de Toulon a reçu l'ordre de constituer cette section qui sera composée de vingt hommes, trois caporaux et un sergent.

On annonce que le palais impérial de Pékin a été incendié le 16 par des soldats chinois révoltés.

Il paraîtrait qu'un édit du gouvernement chinois ordonne la suppression des Boxers.

INFORMATIONS

Interpellations

M. Colliard, député du Rhône, a adressé une question au ministre de la guerre sur le cas du soldat Sauvageon, qui, blessé grièvement au cours d'un exercice militaire, a été renvoyé de l'hôpital de Lyon avec un congé de réforme n° 2, c'est-à-dire sans pension, et incapable de travailler, a été arrêté et condamné pour vagabondage et mendicité.

M. G. Berry a été chargé par l'étonnant groupe qui s'intitule groupe de la défense nationale d'interpeller le ministre du commerce sur la composition des jurys de l'Exposition.

Le canal des Deux-Mers

La commission de la marine a commencé la série de ses auditions à propos de diverses propositions relatives à la construction d'un canal des Deux-Mers dont elle est saisie.

Elle a entendu les représentants de la Société d'études du projet du canal des Deux-Mers qui lui ont fourni les renseignements techniques les plus détaillés sur l'entreprise qu'ils préconisent.

La commission a entendu, en outre, les auteurs d'un second projet qui consisterait dans le transbordement par chemin de fer des navires de fort tonnage du port d'Arcachon à Narbonne.

L'Amnistie

M. Léo Melliet, député socialiste de Marmande, vient de déposer l'amendement suivant au projet sur l'extinction de certaines actions pénales : Amnistie pleine et entière est accordée pour tous délits électoraux commis depuis le 1^{er} mai 1898.

A l'Académie

L'Académie française s'est réunie jeudi pour élire un membre en remplacement de M. Joseph Bertrand, décédé. Au premier tour, M. Berthelot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, ancien ministre, a été élu par 19 voix sur 28 votants et 9 abstentions.

Les nationalistes

Le nouveau bureau du conseil général de la Seine a résolu de faire au président de la République la visite habituelle. Trois

membres du bureau n'y assisteront pas. Ce sont : MM. Galli, Gaston Méry et Pagliesi-Conti, tous trois nationalistes.

Procès de Presse

Le procès que le capitaine Fritsch intente à l'Aurore viendra, le 11 juillet, devant les assises de la Seine.

Au Conseil municipal de Paris

Le Conseil municipal de Paris a adopté l'ordre du jour suivant :

« En présence du refus d'autoriser le colonel Marchand à être reçu à l'Hôtel-de-Ville, le Conseil, devant le prétexte invoqué par le ministre de la marine, proteste et déclare que la réception était exclusivement destinée dans un but d'union et de concorde, à honorer l'armée nationale; maintient énergiquement sa délibération, et donne au bureau le soin d'en assurer l'exécution au lendemain même de la chute du cabinet. »
Souhaitons que ce ne soit pas encore.

Un Engin

Dans la nuit de jeudi, une bombe a été déposée, 22, rue Galvani, près du boulevard Gouvion-Saint-Cyr, où demeure M. Bulot, procureur de la République.

Vers onze heures du soir, le concierge de la maison sortit dans la rue et ne remarqua rien de suspect. Une heure après, un gardien de la paix du dix-septième arrondissement, qui passait à cet endroit, aperçut à terre une petite leur. C'était un rat-de-cave qui brûlait. Il était relié à une boîte métallique, ficelée soigneusement. L'agent mit le pied sur la mèche et l'éteignit; puis, il s'empressa de rendre compte de ce fait à M. Chapel, commissaire de police du quartier des Ternes. Ce magistrat fit aussitôt prévenir M. Lépine, et une voiture du laboratoire vint enlever l'engin suspect, qui a été transporté dans un des laboratoires des fortifications où il sera examiné.

On se souvient que, déjà, c'est dans un immeuble qu'habitait M. Bulot, rue de Clichy, qu'une terrible explosion se produisit, le 27 mars, 1892, attentat dont Ravachol était l'auteur.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur la première partie de l'ordre du jour Dubief, les voix de nos députés se sont réparties ainsi.

Pour : MM. Rey, Vival.
Contre : Lachize.

La Chambre a adopté cet ordre du jour par 289 voix contre 200.

Tous les réactionnaires ont voté contre.

Conseil départemental

Le conseil départemental de l'enseignement primaire se réunira lundi matin 22 juillet à 10 h dans une des salles de la Préfecture.

Postes et Télégraphes

Par arrêté de M. le sous secrétaire d'Etat des postes et télégraphes en date du 25 juin, Mlle Laubat receveuse à Morterolles (Haute-Vienne) est nommée receveuse à Cazals en remplacement de Mme Guary appelée à Vayrac.

CAHORS

Ecole de Saint-Cyr

Parmi les candidats admissibles aux examens de l'école militaire de Saint-Cyr, dont la liste vient de paraître à l'Officiel, nous relevons avec plaisir les noms de MM. Van den Vaero, fils du distingué lieutenant-colonel de 7^e de ligne et celui de M. Pierre de Valon, de Catus, neveu de M. H. de Valon, avocat à Cahors.

Nos meilleures félicitations à nos deux admissibles et nos meilleurs vœux pour la suite du concours.

Préfecture

Par arrêté du préfet du Lot, en date du 29 juin, MM. Loubières et Robert sont nommés sous-chefs de bureau à la Préfecture.

M. Rescoussié est nommé rédacteur, et M. Planacassagne, commis d'ordre.

Distribution des prix au Lycée

La distribution des prix au Lycée Gambetta, est fixée au 28 juillet prochain.

M. Pradel, professeur de 6^e prononcera le discours d'usage.

Les employés de commerce

Les employés de commerce de Cahors sont heureux de remercier MM. les négociants en nouveautés du bon vouloir et de l'empressement qu'ils ont mis à décider la fermeture des magasins le dimanche à partir de midi; ils prennent la liberté de leur rappeler que le jour d'inauguration choisi par eux à l'unanimité prend date au 1^{er} juillet 1900.

La commission.

Examens du brevet simple

Les examens du brevet simple pour les garçons auront lieu lundi matin à 8 h. dans une des salles du Collège des Jeunes filles. L'appel nominal se fera à 7 h. 1/2.

Courses vélocipédiques

Le Véloce-Sport-Cadurcien s'occupe activement de l'organisation des Courses Internationales du 8 juillet.

Le chiffre des prix, considérablement augmenté et porté à un total de mille francs, va concentrer sur notre vélodrome tous les grands coureurs de France. La liste des engagements est déjà abondamment pourvue.

Le soir un grand festival, avec prix d'entrée unique de 0 fr. 25 centimes par personne, réunira toute la population cadurcienne sur les Allées-Fénelon où l'Avenir-Cadurcien et la Cigale-Divonnoise se feront entendre.

A 10 h. grand bal et bataille de confetti.

Une magnifique illumination avec embrasement du vélodrome et ascension d'une gigantesque Montgolfière lumineuse, tel sera le couronnement de cette fête qui constituera pour notre vaillante société vélocipédique un éclatant et nouveau succès.

Conseil municipal

Séance du 29 juin 1900

Le conseil municipal s'est réuni hier à 8 h. 1/2 en séance extraordinaire et d'urgence.

M. le Maire préside; 22 conseillers sont présents : sont absents MM. Delpont, d'Armagnac, Brunies, Labroix, Delbru.

M. Combarieu secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

M. le maire fait connaître au conseil que cette année il n'y aura pas de rosières, faute de postulantes.

La commission pour la liste du jury est composée de 4 conseillers municipaux : Ont été désignés MM. Delpech, Cayla, (canton nord), Delfour, Soulié (canton sud).

Le conseil donne un avis favorable à la demande des propriétaires de la vallée du Lot, concernant les prises d'eau dans la rivière.

L'abonnement pour les vendanges reste fixé à 6,000 francs.

Le maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet informant le conseil que le ministre du commerce a formé le projet de doter le département du Lot d'un réseau téléphonique.

Ce réseau comprendrait Catus, Luzech, Puy-l'Evêque, Cahors, Saint-Géry, Castelnaud, Montcuq.

La dépense de l'installation s'élèverait à la somme de 269,000 francs; la part contributive de la commune serait de 53,020 francs.

Le projet est renvoyé à la commission des finances. La dépense de la pension à l'asile de Leyme des aliénés veuve Pécol, Jean Capoul, sera supportée par la commune dans les proportions fixées par la loi.

Des avis favorables sont donnés aux demandes d'ajournement pour la période des 28 jours, demandes faites par les sieurs Alaus Emile et Avalon Pierre. Le secours d'indemnité alloué à l'institutrice publique de Saint-Cirice (450 francs) est maintenu.

Les habitants de la rue de Galiot de Genouilhac demandent l'installation d'une borne-fontaine; renvoyé à la commission des travaux publics.

Renvoyé également à cette commission une demande relative à des chemins publics.

M. le Préfet communique à M. le maire une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie concernant la création d'un poste d'adjointe à l'école maternelle de la rue du Lycée.

Cette école a 132 élèves inscrits; la moyenne journalière des présents, est de 100; une seule maîtresse est insuffisante pour surveiller comme il convient.

Adopté.

Les habitants des Tuileries demandent que des réparations soient faites au chemin de service public qui longe le Lot; par suite des crues ce chemin est impraticable.

Après le rapport de M. Ouin, agent-voyer, la demande est rejetée.

Une pétition des habitants de la rue Donzelle, etc., relative à l'ouverture de l'impasse Vedren, est renvoyée à la commission des travaux publics.

Un avis favorable est donné à la demande de la commission administrative de l'hospice tendant à aliéner un titre de rente de 200 fr. qui servirait à payer une partie des dépenses faites récemment pour réparations à l'hospice, dépenses s'élevant à 20,000 francs.

Une subvention de 400 francs est accordée à la société du Véloce-Sport cadurcien : la commission des finances demande que pour les fêtes données par les sociétés subventionnées, un certain nombre de places soient réservées aux moins fortunés.

Au sujet de la proposition Valette relative au rachat de la rente de 1,000 francs destinée aux prix annuels de rosières, la commission des finances estime qu'il y a eu lieu de vendre à la condition toutefois que cette vente produira un capital suffisant pour permettre à la ville d'accorder tous les ans 2 prix de rosières. 200 francs sont accordés à l'Avenir Cadurcien, en vue du concours musical de St-Céré. Est votée une somme de 500 francs pour l'envoi à l'Exposition de délégués ouvriers.

Un secours de 200 francs est alloué à la veuve Grimal.

Le conseil vote la somme de 39 fr. 50 à titre d'indemnité de logement à M^{me} Miane, directrice de l'école du Vieux Palais qui dut loger en ville à la suite de l'incendie de cette école.

Le Conseil adopte les conclusions de la commission tendant à l'installation d'une boîte aux lettres à la porte de l'église de Lacapelle.

Des commerçants de notre ville émettent le vœu que par suite de l'écart de 7 heures entre le départ des 2 trains de Libos, il soit ajouté une voiture de 3^e classe au train de marchandises qui part à 8 heures du matin.

M. Mazières émet également le vœu que les trains de Cahors à Libos, et vice versa, s'arrêtent à toutes les haltes et stations.

Le Conseil donne avis favorable.

On arrive enfin au gros morceau de la séance, aux conclusions du rapport de M. Cloup, relatif aux protestations concernant l'acquisition de l'immeuble des Petits Carmes.

M. Ségy demande que lecture soit donnée de ce rapport, car il a l'intention de le combattre.

Après accord, lecture n'en est pas donnée.

M. Ségy, critique les conclusions de ce rapport, et trouve « l'achat trop cher » de l'immeuble des Petits Carmes.

Au cours de ses longues explications, M. Ségy, adresse des éloges à M. le maire, dont il est bon, avantageux et prudent de se trouver dans le sillage; avec lui on entre sûrement au Conseil municipal.

Les membres du Conseil municipal, protestent vivement contre ces paroles qui sont relevées vivement par MM. Tassart, Mazières, Rous, Costes, Combeilles.

« Je ne vois pas quel rapport il y a entre » l'achat des Petits Carmes et ce que vient de » dire M. Ségy » dit M. Tassart.

M. le maire s'écrie que c'est un défi jeté aux électeurs, cependant que la majorité du Conseil proteste contre les « aménités » de M. Ségy, à l'adresse de ses collègues.

M. Ségy continue ses critiques, ce qui lui attire de la part de M. Rous cette observation : « Je trouve extraordinaire que M. Ségy combatte aujourd'hui l'achat de l'immeuble des Petits Carmes, alors que la veille des élections du 13 mai, à la réunion du théâtre, il se déclarait favorable. »

M. Cloup fait également quelques observations, après quoi M. Ségy poursuit son discours.

Il trouve que le prix d'achat est trop élevé, car dit-il, l'abbé Magne veut vendre à tout prix : il s'adresse à l'évêché, refus; aux jésuites, refus; aux dominicains, refus; il revient à l'évêché, refus; il fait constituer cette société civile dont on ne peut dire les malheurs. Magne veut vendre, il offre sa marchandise partout, car il est obligé de payer, les traites arrivent et il... faut payer.

M. Ségy termine en demandant la nomination d'une commission de 3 ou 5 membres chargée de suivre les travaux de l'architecte municipal qui sera tenu de donner dans le délai d'un mois un devis sur la destination future de l'immeuble des Petits Carmes.

M. Tassart combat les conclusions de M. Ségy, qui, comme argument a porté son appréciation personnelle : M. Tassart ne voit pas que M. Ségy ait donné des raisons suffisantes pour rouvrir un nouveau débat sur un fait acquis. Il s'élève vivement contre certaines allégations de M. Ségy, et termine en demandant au Conseil de voter les conclusions du rapport de la commission.

M. Ségy demande que plans et devis soient communiqués au Conseil.

M. Ausset appuie : il dit, qu'en effet, on n'a jamais soumis les plans et les devis des constructions qui seront faites au collège des Petits Carmes.

On les voit en commission, réplique M. le maire; mais vous n'y venez jamais aux commissions.

En ce moment encore, le tumulte est considérable.

M. Cloup reproche à M. Ségy de faire un procès de tendances à l'ancien conseil et peut-être au nouveau.

M. Cagnac propose un amendement tendant à ce que l'immeuble reste dans le statu quo jusqu'à ce qu'il soit statué sur sa destination future. Par 19 voix contre 2 (MM. Ausset, Ségy), les conclusions du rapport sont adoptées.

L'amendement Cagnac, est relatif, dit le maire, à l'ouverture de la chapelle des Petits Carmes, affectée au service religieux du collège des Jeunes filles.

Cet amendement est repoussé par 18 voix contre 4 (MM. Cagnac, Rous, Fournié, Ségy).

Il est 10 heures 1/2. Au milieu d'une agitation extrême la séance est levée.

Conférence agricole pratique

Le public est informé que M. le professeur départemental d'agriculture se tiendra dimanche 1^{er} juillet, de cinq à sept heures du soir, au champ d'expérience d'agriculture, situé sur la route de Toulouse, à cent cinquante mètres des dernières maisons du faubourg Saint-Georges.

M. Quercy donnera des indications pratiques sur les essais qui y sont entrepris.

Nous ne saurions trop engager les personnes qui s'intéressent aux choses de l'agriculture à profiter de cette occasion pour aller s'instruire pratiquement.

Musique du 3^{me} de ligne

PROGRAMME DES 28 JUIN ET 1 JUILLET 1900

Allegro Militaire	Strohl
Le Désert (Fragments)	David
A. Arlésienne (Adagietto)	Bizet
B. Loin du Bal	Gillet
Le Jeune Henri (Chasse)	Méhul
Marche Lorraine	Ganne

De 5 h. 6 h. (Allées Fénelon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 au 30 juin 1900

Naissance

Liauzu, Emile, à la Maternité.

Décès

Bompard, Marie, épouse Mouchard, 24 ans, s. p. à l'hospice.

Bure, Cyrien, cultivateur, 49 ans, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'EVÊQUE. — Banquet monstre !

— On nous écrit :

Au lendemain des élections il est d'usage que les électeurs offrent un banquet aux élus.

Puy-l'Evêque ne pouvait faire exception, et en attendant mieux, nous avons eu le banquet monstre (!) de l'élu réactionnaire. Mais, ici, ce ne sont pas les électeurs mais l'élui qui a fait les frais de ce pantagruélique festin... on acquiert ainsi la popularité, et la reconnaissance... des estomacs.

M. X... conseiller municipal, a donc convié ses électeurs à un banquet monstre dont on parlera longtemps dans la commune. Tous les cuisiniers des environs, toute la vaisselle des hôtels de la localité et d'ailleurs avaient été requis. Au jour fixé des tables, recouvertes de nappes fleurdelisées étaient démesurément garnies.

Au milieu, se dressaient superbes et odorants de géants bouquets d'églantines et de coquelicots. Tout autour, d'immenses « tourtes » de 50 livres, telles celles qui nourrissent 5000 philistins, s'élevaient croustillantes et dorées.

Dans le fond, du côté des cuisines, montaient par intervalle de délicieuses odeurs qui chatouillaient agréablement les narines.

Par rangées, alignés, fixes, prêts à se débouchonner de vermeils flacons tout poussiéux.

M. X... conseiller municipal, destinait tout cela à ses dévoués électeurs.

Honneur à l'élui !

Hélas ! malgré la science et la chimie, le téléphone et l'électricité on n'est pas encore arrivé à faire des médailles sans revers.

M. X... plastronné, resplendissant, avait beau attendre l'heure où la fourchette est reine, M. X... avait beau regarder si les convives venaient, et pour tromper le longueur de l'attente, réciter pour la vingt-septième fois son toast vibrant de remerciement, aucun convive n'apparaissait.

Enfin, cependant, deux, puis un autre, puis un autre encore amenèrent leur appétit et à cinq ils firent le banquet.

On mangea, on but; on ne parla pas, M. X... était tout chose.

La veille il rêvait du Capitole; en ce moment, entre deux bouchées, ses pensées volaient au dessus de la Tarpéenne Roche.

M. X... ne comprenait plus : ses électeurs si dévoués, l'avaient lâché... et cependant qu'il contemplant, pauvre homme, toutes les victuilles immangées, il songeait au fou : d'où elles étaient sorties.

Ah ! les électeurs pouvaient lui offrir un nouveau banquet, il ne leur ferait pas l'honneur de sa présence.

Terrible malédiction que les grillons du « four » de la pâtisserie se répètent encore le soir, à l'heure brune, entre deux couplets de leur monotone chanson.

M. X... ne veut plus que les électeurs lui offrent de banquet.

Pauvre M. X... — Sic transit gloria.

CATUS — *Certificat d'études.* — 12 garçons présentés ; 11 reçus.
Estrade Paul, école de Lherm.
Lafon Casimir, école de Montgesty.
Pégourie Justin, école de Montgesty.
Loubanchès Gaston, école de Crayssac.
Delmas Louis, école de St-Médard.
Francoual Alfred, école de St-Denis.
Dubernard Louis, école de Catus.
Juge Louis, école de Catus.
Lafon Gabriel, école de Catus.
Ruayres Bernard, école de Boissières.
Roques Léon, école de Francoulès.
14 filles présentées ; 10 reçues.
Roumeq, école de Salvezou.
Videlle, école de Les Junies.
Terrié, école de Nuzéjous.
Vaysses, école de Nuzéjous.
Foissac, école de Calamane.
Siffroy, école de Saint-Denis.
Tournié, école de Saint-Denis.
Vixès, école de Saint-Denis.
Bonnays, et Loubradou, de Belfort, présentés par les parents.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro, la suite de nos deux feuilletons.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC — *Adjudication.* — Le samedi 24 juillet, à deux heures du soir, il sera procédé, à la sous-préfecture de Figeac, à l'adjudication au rabais des travaux à exécuter pour la construction du chemin vicinal ordinaire n° 10, situé sur le territoire de la commune de Feycelles, sur une longueur de 275 mètres. La dépense est évaluée à 1,979 fr. 30. Somme à valoir pour travaux divers et dépenses imprévues 94 fr. 70. Cautionnement fixé à 70 fr. Pour renseignements s'adresser aux bureaux de la sous-préfecture.

Acte de probité. — Le jour de la foire à Decazeville, M. Cherry-Crouzet, négociant demeurant maison Ser, à Figeac, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie renfermant la somme de 81 fr. 45. qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

Concours musical. — L'Orphéon l'Union fraternelle prenant part au concours musical de St. Céré qui aura lieu le 29 juillet prochain, les anciens orphéonistes qui veulent de nouveau faire partie de cette Société sont priés de se faire inscrire sans retard. La liste sera close samedi soir 30 juin.

Acte de courage. — Mercredi soir, vers cinq heures, Henri Cépéle, âgé de cinquante-cinq ans, cantonnier de la ville, était occupé au pavage de la rue de la Fonlerie, quartier du faubourg du Pin, lorsqu'il entendit des cris « au secours » provenant de la berge de la chaussée du moulin Griffoul. Il s'empressa de se diriger vers l'abreuvoir, s'élança sans hésiter dans la rivière, et parvint, après de grands efforts, à retirer sain et sauf le nommé Biassette, cordonnier de notre ville, qui était tombé par imprudence dans le Célé, et se débattait vainement pour se sauver.

LIVERNON — *Examens du certificat d'études.* — 18 garçons et 19 filles se sont présentés 15 garçons et 16 filles ont été reçus savoir :

- Gambert Henri, de l'école de Livernon.
- Capus Edouard, Valette Elie, Valette Hermand, de l'école de Corn.
- Capus Elie, Carnus Eugène, Gazeau Léopold, Hug Marcel, de l'école de Boussac.
- Dardennes Fernand, de l'école de Reyrevignes.
- Delfau Joseph, de l'école de Quissac.
- Galaret Germain, de l'école de Gradelle-Durbans.
- Lespinard Gaston, de l'école de Ladignac-Durbans.
- Laborie Félix, de l'école de Cambes.
- Milhau Marius, de l'école d'Espagnac.
- Pélaprat Henri, de l'école de Reilhac.
- Born Dorothee, Lianzu Marie, Vidailhac Adèle, de l'école de Reilhac.
- Cousy Mathilde, Moussié Ernestine, Pradelle Irma, de Reyrevignes.
- Cros Justine, Cros Laurence, Delsahut Méline, Oortal Marie, Vidal Pélagie, Roux et Marie, de l'école d'Assier.
- Fau Eulalie, Fraud Laure, de l'école privée de Livernon.
- Benlagnet Marie, Lavinal Marie, de l'école privée de Ruyres.

CAJARC — *Examens du certificat d'études.* — 20 garçons et 11 filles se sont pré-

sentés 12 garçons et 8 filles sont définitivement reçus savoir :

- Bories François, Brissau Gabriel, Combes Fernand, Evrard Louis, Granot Pierre, Maingau Marius, Saint-Affre Clément, de l'école de Cajarc.
- Anusset Joseph, de l'école de Gréalou.
- Navet Louis, de l'école de Saint-Pierre-Toirac.
- Peyronnenc Emile, de l'école de Saint-Chels.
- Soumilhac Auguste, de l'école de Larnagol.
- Valette Marcel, de l'école de Marcihac.
- Pezet Amélie, de l'école de Cajarc.
- Bosc Eugénie, Breil Esther, Fizammes Joséphine, Toulza Cécile, de l'école de Larnagol.
- Balat Yvonne, Lestang Irma, de l'école de Gailhac-Cajarc.
- Laborie Fernande de l'école de Corn.

CARAYAC — *Conseil municipal.* — Le conseil municipal s'est réuni dimanche. Tous les membres étaient présents. On a procédé au règlement définitif de 1899 et voté le budget supplémentaire de 1900 et le budget primitif de 1901. Il a aussi procédé à l'élection de deux membres du bureau d'assistance.

MONTEY-ET-BOUXAL — *Acte de probité.* — Le jour de la fête agricole de la Tronquière, un billet de banque a été trouvé dans la foule par le facteur Rieros, en congé dans cette localité. Avec l'aide de la gendarmerie, M. Rieros est parvenu à découvrir le propriétaire du billet, à qui il a été rendu. Nos félicitations à cet employé.

SAINT-PERDOUX — *Imprudence.* — Dans la soirée de lundi, M. Antoine Born, propriétaire, rentrant de la foire de Lacapelle-Marival où il avait vendu des bestiaux, était en train de compter sa recette sur une table, quand la lampe à essence se renversa sur les billets et l'or. Malgré la promptitude apportée à éteindre l'incendie, la majeure partie des billets furent brûlés. L'intéressé est en instance auprès de la Banque de France pour se les faire rembourser.

CUZAC — *Battue aux sangliers.* — Les sangliers faisant de grands ravages aux récoltes dans plusieurs communes environnantes, une battue aura lieu les dimanches 1^{er} et 8 juillet, de quatre à onze heures du matin, dans les bois situés entre Penchot et Saint-Martin-de-Bouillac. Elle commencera à Penchot et sera dirigée vers Asprières, en suivant les gorges de la rive gauche du Lot. Les chasseurs de la région sont invités à y prendre part.

SAINT-CÉRÉ — *Musique.* — L'Union musicale se fera entendre dimanche prochain, à cinq heures de l'après-midi, sur la place du Gravier.

Arrondissement de Gourdon

CANIAC — *Foire.* — La foire du 25 juin, a été très bonne les agneaux pour l'élevage se sont bien vendus, c'est un commerce qui marche bien, aussi nos bons éleveurs sont-ils contents, ils pourront peut être faire face à leurs affaires. Les bœufs de travail étaient recherchés à de bons prix.

Il y avait baisse sur les porcelets, mais les oisons continuent toujours à se vendre horriblement cher. En somme bonne foire pour tout le monde, celle de Blars, canton de Lauzès, qui avait eu lieu la veille, avait été également très bonne, lorsque ces foires ne marchent pas, c'est la misère qui s'annonce, car les agneaux sont la seule ressource du pays.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du Marché se sont encore absolument modifiées, hier, les vendeurs avaient pris le dessus, aujourd'hui les acheteurs ont par de nouvelles demandes relevé notablement le niveau des cours ; et la liquidation qui a lieu demain paraît devoir se faire dans des conditions plutôt favorables.
Le 3 0/0 qui était hier à 100.20 s'est avancé à 100.32, le 3 1/2 0/0 a passé de 100.90 à 102.10, l'Amortissable cote 99.47.
La Banque de France se relève à 3970.
Le Comptoir National d'Escompte est à 605 ; le Crédit Foncier à 678 ; le Crédit Lyonnais à 1055 et la Société Générale à 607.
Nos chemins sont mieux tenus ; le Lyon à 1825, le Midi à 1324, le Nord à 2408, l'Orléans à 1745.

Le Suez en hausse de 12 fr. clôture à 3552.
L'Extérieure finit à 72.45 ; l'Italien à 94.72 ; le Portugais à 23.87.
Le Russe 3 0/0 1891 en hausse de 50 c. est demandé à 86.
Le Turc D s'inscrit à 22.95 et la Banque ottomane à 550.
Les obligatious Nord Espagne sont en hausse à 305.25.

Bibliographie

Le Socialisme

Voici un petit volume qui, pour la première fois en France, présente le socialisme comme faisant partie des connaissances usuelles que doit posséder un homme de culture moyenne.
Ce titre eût surpris peut-être il y a vingt ans. Aujourd'hui il n'étonnera ni ne froissera personne, pour le XX^e siècle le mot *Socialisme* ne désigne plus ni une école ni un système, c'est le nom générique désignant un ensemble de doctrines.
Nous venons de lire avec grand intérêt ce volume, publié sous la direction de M. Ferdinand Buisson, dans l'*Encyclopédie populaire illustrée du XX^e siècle*, éditée par la Société française d'Éditions d'art ; il n'est pas une œuvre de combat ou de polémique, c'est un excellent recueil de documents précieux, destiné à mettre le public au courant, d'abord d'une terminologie mal connue, puis de l'histoire des doctrines socialistes dans les différents pays.
Ce volume ne fera qu'accentuer le succès mérité de cette encyclopédie si bien dirigée par MM. Buisson, Larroumet, E. Denis et Stanislas Meunier.

Armée et Marine

Sommaire du n° 26

3, place du Théâtre Français, Paris

Au pays des « Boxeurs ». Capitaine Ch. Bride. — Les événements de Chine. Maurice Branger. — La guerre au Transvaal. ***. — Les solennités militaires de Potsdam. Commandant S. — La Croix-Rouge à l'Exposition. L. Saint-Féger. — La guerre future — Le pointage des canons à tir rapide et petit calibre. Les forces navales en Extrême-Orient. — Manœuvres navales. — Le prince de Joinville. — Dans les ports. — Chronique théâtrale. C. de Néroude. — Échos de la semaine. — Actes officiels : Nominations, Mutations, Mouvements. — 37 gravures et photographies.

HERNIES

Guérison radicale par le **Bandage électro-médical des Docteurs MARIE** frères, à Paris, 108, rue de Rivoli. Application des appareils à Cahors, mercredi 4 juillet de 9 heures du matin à 8 heures du soir hôtel des Ambassadeurs. Montauban le 5, hôtel du Midi. Moissac le 6, hôtel du Luxembourg.

Ceintures pour femmes. — Bas-Varices
RENSEIGNEMENTS GRATUITS. — PRIX MODÉRÉS
Retour en juillet et janvier.

Nos Bandages électriques seuls guérissent.
47 ans de merveilleux succès



LA MÉDECINE NOUVELLE

Aux malades fatigués de prendre d'inutiles drogues, nous conseillons de demander une consultation gratuite au directeur de la « MÉDECINE NOUVELLE » qui, depuis 17 ans, a enregistré des milliers de guérisons. Par les traitements vitalistes externes, guérison assurée de toutes les maladies réputées incurables : neurasthénie, paralysie, goutte, sciaticque, rhumatisme, asthme, tuberculose, maladies de l'estomac, du foie, des reins, des voies urinaires, de la peau, les tumeurs, les cancers, l'obésité, la surdité, etc. Le journal la « Médecine Nouvelle illustrée » est envoyé gratuitement pendant deux mois. Adresser les demandes de journaux et de consultations à l'**Hôtel de la Médecine Nouvelle**, 19, rue de Lisbonne, Paris.

DERNIÈRE LOCALE

CERTIFICAT D'ETUDES

CANTON DE CAHORS (Nord)

Inscrits : 52 ; présents : 51 ; admis : 47.
Ce sont :

Ecole de la rue du Lycée

Delvit, Chaudrut, Bouzou, Lagarde, Gouny, Lacombe, Mousset, Mongrelet, Sabatié, Peyrot, Roques, Alazard, Astruc Henri, Astruc Louis, Alibert, Ayot, Baras, Bru, Brugel, Brugidou, Combes, Doucet, Guiral, Flaujac, Larrieu, Linas, Lintillac, Loumet, Miquel, Moles, Reynaud, Roussel, Sabrié, Salgues, Terret, Vayssières, Vidal.

Ecole de Constans (Valroufié)

Marlas.

Ecole de Mercuès

Pouli, Rigal.

Ecole de Larroque-des-Arcs

Andrieu, Blanc, Martin, Soulacroup, Sudrès.

Ecole de Lamadeleine

Gaillac, Couderc.

MARCHÉS

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENES.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1874	1874	0 48 à 0 88
Vaches.	563	548	0 48 à 0 86
Taureaux.	234	230	0 46 à 0 84
Veaux.	1666	1636	0 72 à 1 19
Moutons.	17370	16179	0 60 à 1 02
Porcs.	4869	4778	0 98 à 1 02

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX.	AMENES.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	162	131	55 à 71
Vaches.	38	32	40 à 62
Moutons.	795	795	75 à 97
Porcs.	928	711	45 à 80

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oïdium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthraxose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

ON DEMANDE
UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART
J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUTS PROCÉDÉS

MAISON
LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury
Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce

chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.
LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie
Avez-vous vu l'Olympia ? C'est le music hall à la mode; admirablement situé, au centre du boulevard des Capucines, refait à neuf dans le goût moderne, somptueux et confortable, spacieux et bien aéré, on y vient en foule s'y délasser le soir, et même après avoir admiré les innombrables merveilles de notre Exposition, on est encore émerveillé par le spectacle.
N'est-ce pas là d'ailleurs que se trouve cet artiste unique et fantasmagorique qui a nom : Fregoli. La consécration de Paris manquant au triomphe de Fregoli, son succès à l'Olympia dépasse l'imagination. Le spectacle est complété par des attractions de premier ordre.
Aussi les fauteuils et les loges, aussi bien que

le luxueux promenoir, rendez-vous de toutes les élégances, sont-ils chaque soir envahis par une foule toujours enthousiaste.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et O^{is}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) — Sommaire du n° 1414, du 30 Juin, 1900.

Les possessions françaises à l'Exposition, par A. da Cunha. — Les panoramas à l'Exposition, par G. Mareschal. — Les câbles électriques dans les mines, par D. Rumont. — Destruction des rats, par D. B. — Le quadrilatère de l'Ain, par L. Reverchon. — L'enfer des arbres, par Henri Coupin. — La pluie à Nice, par J.-R. Plumondon. — Télémicroscope et microscope solaire simplifiés, par A. Acloué. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 25 juin 1900, par Ch. de Villedeuil. — Silhouettes, par Flamel.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Étude de M^e Camille SAUTET, avoué à Cahors, place du Palais de Justice, 7
Successeur de M^e Léon TALOU.

Vente sur Surenchère du sixième

A suite de Saisie réelle

D'UNE MAISON AVEC JARDIN

A PUY-L'ÉVÊQUE, ARRONDISSEMENT DE CAHORS (LOT)

L'adjudication aura lieu le **MERCREDI DIX-HUIT JUILLET** mil neuf cent, à midi et demi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice à Cahors.

On fait savoir à qui il appartiendra que par suite d'un procès-verbal de saisie en date du cinq mars mil neuf cent enregistré, visé conformément à la loi, du ministère de M^e BROUSSE huissier à Puy-l'Évêque, dénoncé suivant exploit du même ministère en date du six du même mois enregistré, transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le huit mars mil neuf cent vol. 167 numéros 23 et 24.

Et aux requête, poursuites et diligences de Messieurs CARLES et Compagnie négociants à Villeneuve-sur-Lot et au besoin de M. Roger CARLES négociant et de M. Pierre CARLES avoué tous deux au dit Villeneuve-sur-Lot, héritiers de M. Pierre-Caprais CARLES leur père quand vivant négociant à Villeneuve, ayant M^e René BILLIÈRES pour leur avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors avec élection de domicile en ses études et personne au dit Cahors où il demeure.

En présence ou lui dûment appelé de M. Paul SERS ancien greffier de commerce demeurant à Cahors, pris en qualité de syndic de la faillite de Marguerite LEMOZY décédée quand vivait épouse de Mathurin DURUEL, propriétaire limonadière demeurant à Puy-l'Évêque.

Les poursuites ont été après le neuf mars mil neuf cent, jour où le Tribunal de commerce a déclaré la dite faillite clôturée pour insuffisance d'actif, continuées en outre contre Emile LEMOZY employé à la Compagnie d'Orléans à Cahors, Antoine SOULAYRES propriétaire à Albas tuteur légal de Jean SOULAYRES son fils mineur, demeurant avec lui, pris en qualité d'héritiers naturels de la dite Marguerite LEMOZY.

Il a été procédé le mercredi vingt juin mil neuf cent, à la mise en vente des biens ci-après désignés en un seul lot sur la mise à prix de deux mille francs.

Le dit jour les dits biens ont été adjugés moyennant deux mille trois cent dix francs, en sus des charges à M^e SÉGUY avoué, qui a déclaré command en faveur de M. Antoine BROUSSE huissier domicilié à Puy-l'Évêque.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le vingt-sept juin mil neuf cent, enregistré, Madame veuve VASNIER ci-après dénommée, qualifiée et domiciliée, assistée de M^e SAUTET avoué, a déclaré surenchérir du sixième le prix des dits biens.

En conséquence et par suite de la déclaration de surenchère dont s'agit, et aux requête, poursuites et diligences de :

Madame Marie-Madeleine-Gabrielle MARTIN, veuve de Monsieur Félix François-Edmond VASNIER propriétaire demeurant à Paris, 15, Boulevard des Italiens et 30, rue de Grammont.

Ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e Camille SAUTET, demeurant dite ville.

En présence ou eux dûment appelés de : 1^o Messieurs CARLES sus-nommés qualifiés et domiciliés créanciers ayant poursuivi la vente; ayant M^e BILLIÈRES pour avoué.

2^o M^e Antoine BROUSSE huissier à Puy-l'Évêque, adjudicataire surenchéri ayant M^e SÉGUY pour avoué.

3^o Et Messieurs Paul SERS, es-qualités. Emile LEMOZY et Antoine SOULAYRES, tous plus haut dénommés qualifiés et domiciliés, parties saisies.

Il sera procédé le mercredi dix-huit juillet mil neuf cent à midi et demi, à une nouvelle mise en vente des biens ci-après.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES

SURENCHÉRIS ET A VENDRE
TELLE QU'ELLE EST INSÉRÉE
AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE ET AU PREMIER PLACARD.

Une maison d'habitation et un petit jardin y attenant sis à Puy-l'Évêque quartier de la Truffière ou de la Mairie.

Cette maison se compose d'une cave au rez-de-chaussée, d'un premier étage au-dessus adossé au nord contre le terrain, d'un deuxième étage dont l'entrée est à niveau de la place de la Truffière ou de la Mairie, d'un troisième étage et du grenier correspondant sur le tout. En suivant le chemin en pente appelé la côte des Capucins et après avoir ouvert une grille en fer au bord de ce chemin on arrive au bout d'un passage incliné, clôturé par des murs de chaque côté qui conduit à la porte de la cave percée dans la façade Est, cette cave divisée en deux compartiments par un mur en briques plates, n'est éclairée et aérée que par deux petites fenêtres de cinquante centimètres carrés environ percées dans le mur sud donnant sur le jardin et garnies d'un contrevent intérieur; en sortant de la cave on aperçoit à gauche du passage qui y conduit deux petites étables ou loges à lapins ayant chacune une porte tombant de vétusté, recouvertes d'un plafond en ciment. En remontant à l'aide de quelques degrés on arrive devant la porte d'entrée du premier étage percée dans la façade Est; Cette porte à deux ouvrants fermant à clef et au loquet est surmontée d'une imposte vitrée; Ce premier étage est divisé en deux compartiments: l'un ayant servi de cuisine et l'autre de chambre à coucher et chacun d'eux éclairé et aéré par deux fenêtres garnies de vitrages et contrevents percés dans le mur

Sud donnant sur le jardin. C'est de la cuisine et contre le mur Est que part l'escalier qui dessert tous les étages jusqu'au grenier. On aperçoit contre le mur Est une petite construction en bois et briques tombant en ruines dont la porte toute brisée ayant servi de lieux d'aisance. Le deuxième étage dont l'entrée est au niveau de la place de la Truffière ne comprend outre la cage de l'escalier qu'une vaste salle ayant servi de salle de café qui est éclairée par deux portes d'entrée percées dans le mur Nord dont l'une ouvre directement sur la place de la Truffière et l'autre sur une petite terrasse aménagée au devant, terrasse bordée d'une grille en fer, ces deux portes sont à deux ouvrants, à vitre et pourvues de contrevents extérieurs, deux autres portes pareilles aux précédentes et en face de chacune d'elles percées dans le mur Sud, donnant sur le jardin, éclairent également la salle de café. Le troisième étage outre la cage de l'escalier comprend un petit cabinet et une vaste chambre à coucher; il est éclairé par deux portes à vitre pourvues de contrevents extérieurs percés dans le mur Nord donnant sur la place de la Truffière et de deux fenêtres ordinaires avec vitrages et contrevents percés dans le mur Sud, donnant sur le jardin. Le grenier au-dessus est éclairé par deux volets donnant sur la place de la Truffière et par un autre jour percé au Levant.

Cette maison bâtie en pierres, couverte en tuiles creuses, à deux versants d'eau, deux tuyaux de cheminée apparaissant au-dessus du toit tient au couchant avec la maison Couture, au nord avec la place de la Truffière et la côte des Capucins, au levant et au midi avec le jardin qui y fait suite. Ce jardin est en pente très inclinée, actuellement inculte, on n'y aperçoit qu'un seul plant de vigne, deux arbres fruitiers, une trentaine de plants d'artichauts; il est borné au nord et au levant par la

côte des Capucins, au midi par propriété des époux Calasson, et au couchant par propriété Couture; sa contenance y compris le sol de la maison est de trois ares soixante-quinze centiares et d'un revenu net de soixante-quinze centimes troisième classe d'après le cadastre des propriétés non bâties de la commune de Puy-l'Évêque où il figure sous la dénomination de vigne et sous le numéro 1033 P. de la section B du plan. La maison elle-même figure à la matrice cadastrale des propriétés bâties sous le même numéro et section, pour un revenu net de deux cent vingt cinq francs, douze centimes.

Mise à prix

Les biens immeubles ci-dessus désignés, seront remis en vente en un seul lot, sur la nouvelle mise à prix de deux mille six cent quatre-vingt-quinze francs ci-après.

En sus des charges.
2695 fr.

NOTA: Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels ils pourraient être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme,

Cahors, le vingt-neuf juin mil neuf cent.

L'avoué surenchérisseur,
Camille SAUTET.

Enregistré à Cahors, le
juillet, mil neuf cent, F^o C^o
reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur,
De FRAMOND.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e Camille SAUTET, avoué, qui comme tous autres avoués occupant près le dit tribunal, pourra être chargé d'enchérir.